

Le personnel soignant ou les employés de laboratoire ne sont pas les seuls concernés par les risques biologiques. D'autres professions sont également exposées : services accueillant de jeunes enfants, les services funéraires, le travail au contact d'animaux vivants, abattoirs, agriculture, élimination et traitement des déchets... La gravité du risque est très variable, selon l'agent biologique en cause.

Quelques questions à se poser :

- Quelles sont les sources de contamination (*animaux, déchets, excréments, eaux usées...*) ?
- Quels sont les modes de transmission (*par l'air, par contact*) ?
- L'agent biologique peut-il traverser une peau saine ? A-t-il besoin d'un intermédiaire (tique...) qui existe dans l'environnement ?
- Quels sont les risques au poste de travail ? Y a-t-il risque de blessure ou piqûre par des objets contaminants ? de projection de liquides ou de matières contaminés ? D'inhalation de poussières organiques, de bioaérosols ?
- Le matériel et les équipements sont-ils adaptés et bien utilisés ?
- L'organisation du travail permet-elle au travailleur de respecter les règles d'hygiène ?
- Quels sont les moyens de protection mis à disposition ? Sont-ils bien utilisés ?
- Les travailleurs sont-ils informés des risques ? Sont-ils informés des précautions à prendre, en cas de petites plaies, de projections dans les yeux, de grossesse, d'immunodéficience ? Savent-ils quoi faire en cas d'accident ?

La maîtrise du risque biologique signifie :

- Agir en amont pour supprimer les sources de contamination (*dépistage des personnes malades/porteuses d'un virus, dépistage des animaux, traitement des animaux malades, désinsectisation, dératisation, nettoyage des locaux, entretien régulier des systèmes de ventilation et de climatisation, huiles de coupe fréquemment renouvelées et additionnées d'un produit biocide...*) ;
- Organiser l'élimination des déchets (*procédures, conteneurs adaptés et identifiés*) ;
- Confiner toute manipulation d'agents biologiques pathogènes ;
- Organiser le travail (*notamment la circulation des personnes, des objets, des déchets...*) ;
- Respect des gestes barrières,
- Fournir des équipements permettant de travailler en sécurité (*équipements de protection collective, systèmes de contention des animaux évitant morsures et griffures, ventilation des cabines de tri des déchets, matériels conçus pour éviter coupures et piqûres...*) ;
- Mettre à disposition des moyens d'hygiène (*lavabos à commande non manuelle, vestiaires doubles, savons...*) et des trousse de première urgence ;
- Protéger les personnes (*équipements de protection individuelle correspondant au risque et adaptés au poste de travail...*) ;
- Informer et former le personnel (*messages de prévention clairs et fréquemment renouvelés, avec description du risque et des mesures de prévention, mais aussi de la conduite à tenir en cas d'incident*).